

SÉANCE DU 10 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

N° 83/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

Objet de la délibération :

GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) : remplacement du SMPLL par la CCLL comme structure porteuse

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 4
 - Dont représentés : 9
 - Excusés : 3
 - Non excusés : 9
- Votants : 87

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievremonet Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à Mme Petitet Marie-Jeanne, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique

Procuration

M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain

Suppléé(e)s

Excusé(e) Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard

Absent(e)s

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, Mme Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le territoire Loue Lison a été retenu comme territoire L.E.A.D.E.R. pour la programmation 2014-2020. Ce programme dispose d'une instance de gouvernance, le Groupe d'Action Locale, pour laquelle une structure porteuse fournit les moyens humains et financiers pour garantir son bon fonctionnement. Jusqu'au 31 décembre 2016, le Syndicat Mixte du Pays Loue Lison assumait cette fonction. Intégrés à la nouvelle Communauté de Communes Loue Lison au 1er janvier 2017, les missions et agents ont ainsi été repris.

Les engagements de la structure porteuse du programme L.E.A.D.E.R. sont définis dans la convention passée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens. Ils permettent un bon fonctionnement du programme sur le territoire avec le traitement des dossiers de demandes d'aides et l'exécution des tâches nécessaires à sa gestion et son animation.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité :

- accepte de remplacer le Syndicat Mixte du Pays Loue Lison comme structure porteuse du programme L.E.A.D.E.R. et du GAL,
- donne pouvoir au Président pour signer tous les actes afférant au programme L.E.A.D.E.R. et à donner délégation au Président du Groupe d'Action Locale pour signer les actes relatifs au fonctionnement du Comité de programmation.

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président